



SOMMAIRE

1-2	Edito	3	L'évaluation par compétences en LV
2	Un CHSCTD....Pour quoi faire ?	4	L'évaluation à l'épreuve de la refondation de l'école
3	Education en marche... A droite toute !		

Editorial

Le piège des retraites à la carte

Les retraités (comme les fonctionnaires) feront les frais de la suppression des cotisations assurance et maladie pour les salariés du privé puisqu'elle sera compensée par une augmentation de la CSG. Les retraites feront l'objet d'une nouvelle réforme après celles de 1993, 2003, 2010 et 2013. L'objectif ? Instaurer un système de retraites universel par points. Dans le système actuel, les retraites sont financées par les cotisations versées par les salariés (système par répartition). C'est un système à prestations définies (les paramètres de calculs sont connus à l'avance des cotisants). Dans le système promu par le président, les cotisations donnent droit à des points dont il suffit de fixer la valeur par la suite (les prestations ne sont plus définies à l'avance). C'est ainsi que fonctionne le système de retraite complémentaire des salariés du privé (AGIRC et ARCCO). Or pour équilibrer ce système, le patronat avait obtenu en 2016 que la valeur du point soit revue à la baisse, entraînant une baisse des retraites futures et actuelles. L'individualisation des retraites vise à briser des règles collectives qui sont censées garantir aux retraités des pensions décentes.

Une éducation de moins en moins nationale

Individualisation des parcours et des apprentissages, resserrement sur les fondamentaux, externalisation du traitement de la difficulté scolaire, renforcement des dispositifs de territorialisation du système éducatif, logique d'autonomie de gestion et de pilotage par l'évaluation des établissements, réduction du pouvoir d'agir des enseignant-es : **voilà le programme pour l'éducation nationale.**

En ciblant, le code du travail, les fonctionnaires, les retraites, et de manière plus globale les droits collectifs, Macron cherche à remettre en cause notre modèle solidaire et redistributif. Pour le plus grand bonheur de Gattaz et du MEDEF... Pour la FSU, ces orientations sont dangereuses et elles doivent être combattues par l'ensemble des organisations syndicales de transformation sociale.

Géraldine Delaye, Gauvain End et Jean-Marie Koelblen, co-secrétaires de la FSU Alsace



Un CHSCTD....Pour quoi faire ?

Le CHSCTD de l'Education nationale du Bas-Rhin est composé de 7 représentants titulaires et de 7 suppléants des 4 organisations syndicales ayant obtenu des résultats significatifs aux élections professionnelles (par ordre décroissant UNSA, FSU, SGEN et FO). Son travail est fondé à la fois sur des visites d'établissement, des interventions d'urgence en cas de danger grave et imminent, des réponses aux fiches du registre de santé et sécurité (RSST) venant de tous les établissements et services de l'éducation nationale (premier et second degré), des avis adressés à l'administration (qui a obligation d'y répondre) en cas de danger pour les personnels dans les domaines de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail.

Cette année, dans le Bas-Rhin, des délégations du CHSCTD se sont rendues en **visite dans 11 établissements** : 5 écoles primaires (Lixenbuhl Illkirch, Paul Bert Schiltigheim, St Thomas Strasbourg, La Broque, Saverne centre), 1 MECS (Oberlin La Broque), 2 collèges (La Wantzenau et Marckolsheim) et 3 lycées (Cassin Strasbourg, Couffignal Strasbourg et Dumas Illkirch). Chaque visite donne lieu à un rapport de visite qui établit des préconisations destinées à améliorer la sécurité et les conditions de travail. Dans certaines écoles primaires visitées les locaux sont vétustes, peu adaptés à l'accueil de jeunes enfants.

Si les relations hiérarchiques sont rarement source de difficultés en primaire, elles sont souvent problématiques dans le secondaire et affectent parfois durablement la santé des enseignants. Certains rapports de visite ont mis en évidence des risques psycho-sociaux évidents liés à une mauvaise gouvernance de l'établissement, le CHSCTD s'efforce de suivre l'évolution de la situation dans ces établissements afin que ses préconisations ne restent pas lettre morte. Il a demandé audience à la Rectrice pour évoquer le cas problématique de certains établissements du second degré. A ce jour la Rectrice ou ses services n'ont pas fixé de date de rencontre... plus de trois mois après la demande d'audience...

Les **fiches adressées au CHSCTD** viennent le plus souvent d'enseignants du premier degré et les plus inquiétantes font état de la difficulté à scolariser dans les classes des enfants atteints de troubles du comportement sévères. D'autres fiches signalent des dégradations de matériel faute d'entretien ou des problèmes de chauffage en hiver.

Les **avis exprimés par le CHSCTD** 67 ont abordé des domaines assez variés : en début d'année scolaire, le CHSCTD a exprimé sa grande inquiétude quant à l'affectation d'un nombre tout à fait insuffisant de personnels AESH auprès des élèves en ayant besoin. Les opérations de sécurisation des établissements scolaires du premier comme du second degré, malgré l'aide de la préfecture et de la gendarmerie, sont très inégales et le CHSCTD demeure peu convaincu de l'efficacité de l'empilement des mesures dans ce domaine. En fin d'année scolaire, le CHSCTD est intervenu pour alerter l'administration sur les contraintes nouvelles du LSU en primaire et en collège et la dégradation certaine des conditions de travail des enseignants que ce nouvel outil, assez mal conçu, induisait.

Pour contacter un membre du CHSCTD de la FSU, adressez-vous à Myriam Brandt (SNUipp), Elisabeth Jacquet (SNES) ou Emmanuel Roehrig (SNEP).

Education en marche... à droite toute !

Jean-Michel Blanquer, ancien chef de la DGESCO sous le gouvernement Sarkozy, qui a mis en œuvre la suppression de 80 000 postes dans l'Éducation Nationale dont 5 000 postes de RASED, a publié en octobre 2016 un livre « *L'école de demain - propositions pour une éducation nationale renouvelée* », qui a manifestement inspiré un nombre important de préconisations et la conception générale du système du programme éducatif du candidat Macron.

Certes, les deux mesures phares de la période - les CP à 12 en REP+ et la liberté laissée aux maires de revenir sur l'organisation des rythmes périscolaires et scolaires, n'y sont pas présentées de façon explicite, mais la trame idéologique y est. Elle s'articule autour des axes suivants :



- individualisation des apprentissages et des parcours scolaires avec une concentration sur les apprentissages dits fondamentaux.
- externalisation du traitement de la difficulté scolaire par la multiplication du recours à des dispositifs hors la classe (stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires, accompagnement éducatif, étude).
- renforcement d'une logique de territorialisation du système éducatif avec la liberté laissée aux maires de fixer l'organisation du temps scolaire et avec le développement de l'autonomie de gestion locale passant par un pouvoir accru des chefs d'établissements dans le secondaire et du/de la directeur-trice d'école dans le premier degré ;
- diminution du pouvoir d'agir des enseignant-es, par la multiplication des prescriptions pédagogiques et des outils numériques d'imposition des bonnes pratiques.
- volonté de renforcer le pilotage du système éducatif par les résultats avec notamment la mise en place d'évaluations annuelles et de logiques de contractualisation des établissements.

Virginie Solunto, SNUipp-FSU



L'évaluation par compétences en LV

Depuis le plan de rénovation de 2005, les « compétences » sont une obsession du système scolaire.

L'évaluation par compétences, adossée au CECRL ⁽¹⁾ (6 niveaux d'évaluation d'A1 à C1 pour 5 activités), repose sur un programme inter-langues commun et une approche communicationnelle ; l'élève « acteur social » définit des « stratégies pour réaliser des « tâches scolaires et sociales ». L'évaluation individualisée et différenciée se veut « bienveillante ». L'approche par *niveaux de compétences* selon « les besoins des élèves » (remède au trio *effectifs lourds - horaire faible - hétérogénéité forte*) serait gage « d'efficacité » et de « performance ».

La charge de travail des collègues est considérablement alourdie, l'évaluation de micro-tâches explose, mais au lieu d'apprendre des contenus, l'élève « agit » et accumule des connaissances morcelées, sans repères.

Les épreuves de LV évaluées en cours d'année (50% en **ECA**-Bac général et technologique ; 100% en **CCF**-Bac Professionnel) sont une atteinte au diplôme national et une évaluation parfaitement inégalitaire. Juge et partie, l'enseignant livré à lui-même définit le sujet, le barème, la date de l'épreuve et évalue ses élèves en cours, sans cadre national. La fiche d'évaluation du CECRL déstabilise et interroge par ses descriptifs vagues et ses écarts de notes (Bac Général : A2 = 10/20, B1 = 16/20). Autant d'établissements, autant d'évaluations différentes, non rémunérées pour les enseignants.

Définie localement, l'évaluation par compétences renforce les inégalités et les sélections, et prépare la flexibilité et l'employabilité voulues par l'entreprise.

La FSU combat cette vision utilitariste et lutte pour une école qui transmet des savoirs communs pour tous, pour former des esprits libres et critiques.

⁽¹⁾<http://www.coe.int/en/web/portfolio/self-assessment-grid>



Dominique Perrin, SNES-FSU



L'évaluation à l'épreuve de la refondation de l'école

La question de l'évaluation est au cœur des pratiques enseignantes, et à en juger par le nombre de personnes qui ont rempli l'amphithéâtre de l'ESPE à l'occasion du stage organisé par la FSU Alsace du 9 mai, elle reste un thème mobilisateur à tous les niveaux de l'éducation.

L'intérêt porté n'est pourtant pas dénué de controverse, puisque la conception de l'évaluation telle qu'elle est préconisée dans le cadre de la réforme de l'école, promeut l'évaluation par compétences et tend à l'imposer jusque dans les pratiques pédagogiques. Cette conception accompagne une idéologie institutionnelle qui transforme insidieusement le rôle de l'école et feint d'apporter une réponse aux difficultés que certains élèves rencontrent.

José TOVAR du Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire a abordé l'évolution de la conception de l'évaluation, conjointement à celle de la pédagogie par compétences. Celle-ci prétend apporter un bagage minimum à une population scolaire préparée avant tout à répondre à l'exigence d'employabilité.



La démarche en se parant d'intentions charitables, renonce aux valeurs auxquelles la FSU est attachée en considérant que tous les élèves sont capables d'accéder aux connaissances. Envisager que pour une catégorie d'élèves, il convient davantage de proposer l'intégration d'une batterie de compétences, plutôt que de contribuer à la formation d'un esprit critique et favoriser l'émancipation par la maîtrise des savoirs, représente des dangers. Notamment celui de la remise en question d'une culture commune, garante d'une unité territoriale et de la construction des membres d'une société. C'est également fragiliser les individus qui sur le marché de l'emploi sont confrontés à une personnalisation de leur niveau de compétences, au détriment d'un niveau de qualification plus protecteur.

De manière pratique, l'évaluation par compétences lorsqu'elle prend la forme d'évaluations en cours de formation comporte des inconvénients majeurs. La conception du système d'évaluation est dédiée à l'enseignant qui sera lui-même l'évaluateur et quelque part l'évalué en fonction des résultats de ses élèves. Sur le plan déontologique, on perçoit nettement la faiblesse par rapport aux examens qui préservent une forme de neutralité et assurent, une unité au sein du système.

Par ailleurs, l'évaluation par compétences exige du temps que n'offre pas le fonctionnement actuel du système éducatif. Faut-il alors diminuer le nombre de savoirs à enseigner ? Ne doit-on pas privilégier les savoirs « fondamentaux » et réduire le nombre de disciplines ? La disparition de l'EPS au DNB n'est-elle pas au service de cette stratégie ?

Dans l'enseignement professionnel, l'enseignement par compétences s'est imposé sous la contrainte des acteurs économiques. Les grilles de compétences contraignent les enseignants dans les disciplines professionnelles, mais dans l'académie de Strasbourg la généralisation des compétences s'applique désormais aux disciplines générales.

Le recours au LSU en plus d'être particulièrement chronophage pour les enseignants, suscite des interrogations de la protection des données informatiques.

Poser la question de la fonction de l'évaluation permet de revenir aux éléments essentiels de notre activité enseignante. Voulons-nous l'évaluation comme un outil au service des apprentissages, ou un moyen de renforcer une politique éducative qui tend à imposer une conception de l'enseignement au service de la rentabilité ?

Pour aller plus loin :

- propositions du GRDS : www.democratisation-scolaire.fr et GRDS (2012) « L'école commune », La Dispute.
- Jean-Pierre TERRAIL (2016) « Pour une école de l'exigence intellectuelle », La Dispute.